



Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2021/07-18

Millonfosse, le 8 juillet 2021

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser : remplacement, renforcement, recalage de poteaux pour le déploiement de la fibre ; route de Bousignies, rue Roger Salengro, chemin des Oiseaux par l'entreprise Bouygues Energies et Services à partir du 08 juillet 2021 (pour une durée de 3 mois).

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation route de Bousignies, rue Roger Salengro et chemin des Oiseaux sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier **à partir du 08 juillet 2021 (pour une durée de 3 mois)**.

Article 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdits sur l'emprise du chantier **à partir du 08 juillet 2021 (pour une durée de 3 mois)**.

Article 3 : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de Saint Amand les eaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,



Gérald THURU

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr